

COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
29	18	27

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à 17 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 04 décembre 2020

Secrétaire de séance : GAROBY Maria

Présents : GIABICONI Jean-Charles - TOMASI Noël – BELTRAN Muriel – RAO Frédéric – GAROBY Maria – GIGON Patrick - VALDRIGHI Jean-Pierre – BENIGNI Patricia – EIDEL-GIUDICELLI Patrick - RISTICONI Jacqueline – POLI Paul – GIORDANO Pascale – CAPPELLARO Jérôme - DEGERINE Antoine - TOTH Pascale - LUCCHETTI François-Marie - RISTICONI Georges - TORRE Claudia.

Absents excusés : PINDUCCI Marjorie (a donné procuration à GAROBY Maria) - LEONELLI François (a donné procuration à POLI Paul) - MASSONI Marilyn (a donné procuration à DEGERINE Antoine) - MACRI Thérèse (a donné procuration à VALDRIGHI Jean-Pierre) - RACHID Mustapha (a donné procuration à GIGON Patrick) - OLIVESI Laetitia (a donné procuration à EIDEL-GIUDICELLI Patrick) - LOPES-BARROSO Jessica (a donné procuration à TOMASI Noël) - BENIGNI Dominique (a donné procuration à TORRE Claudia) - ALBERGHI Ariane (a donné procuration à RISTICONI Georges).

Absents : SAROCCHI Marie-Noëlle - CRUCIANI Christelle.

Délibération N° 64-15-12-20

Objet : Octroi de subventions aux associations.

VU le crédit ouvert au BUDGET PRIMITIF 2020,

VU que des dossiers de subventions n'ont pas été instruits lors de la dernière commission,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur les demandes suivantes :

Proposition d'un montant de 2 000 euros pour la Ligue Corse des Échecs.

Cette association interviendra dans les écoles de la commune afin de dispenser des cours d'échecs aux enfants, une convention sera prochainement signée.

Proposition d'un montant de 500 euros pour l'Amicale des 173^e et 373^e RI qui a été omise lors de la dernière séance.

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20201230-64-15-12-20-DE Date de télétransmission : 30/12/2020 Date de réception préfecture : 30/12/2020
--

Proposition d'un montant de 15 000 euros pour le club de football FEJB qui au vu de la fusion entre le club de l'EFB et de l'AJB n'a obtenu aucune aide financière et que la crise sanitaire a fragilisé avec la mise en place du confinement.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

D'ATTRIBUER la somme de 2 000 € à l'association Ligue Corse des Échecs ;

D'ATTRIBUER la somme de 500 € à l'association l'Amicale des 173^e et 373^e RI ;

D'ATTRIBUER la somme de 15 000 € à l'association FEJB ;

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020 ;

AUTORISE le Maire à signer tous les documents correspondants.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

